



Texte action congrès académique SNES-FSU de Nantes 2024

Depuis 7 ans, les politiques éducatives néo-libérales conduites par Emmanuel Macron qui a fait de l'Éducation son « domaine réservé » vont toutes dans le même sens : construire un système éducatif toujours plus tourné vers la sélection et la concurrence, qui assigne à résidence sociale des élèves qui, parce qu'ils ou elles ne sont pas nés dans le bon milieu ou au bon endroit, sont progressivement écartés des chances de réussite sociale et professionnelle.

Le « Choc des savoirs » lancé au pas de charge par un ministre éclair marque une étape supplémentaire et déterminante dans cette voie qui ne fait que renforcer cette logique de tri social, en l'instaurant encore plus tôt dans la scolarité des élèves. Le SNES-FSU dénonce plus particulièrement le projet des groupes de niveau qui sont une totale remise en cause des principes de mixité scolaire et sociale au cœur du collège unique. Ce projet réactionnaire va aggraver les inégalités, pénaliser davantage les élèves en difficulté et dégrader les conditions de travail des personnels. Par ailleurs, le SNES-FSU dénonce le projet de faire du DNB un examen de passage pour accéder aux lycées et le fait que l'apprentissage, concomitant à la destruction de la voie professionnelle, serait alors la seule option laissée aux élèves les plus fragiles.

Attaquant les expertises professionnelles et la maîtrise disciplinaire et pédagogique des enseignant·es, ainsi que les missions des équipes pluricatégorielles (CPE, Psy-En, AED, AESH, infirmières, assistantes sociales) qui visent à construire pour toute la jeunesse des perspectives collectives d'émancipation par les savoirs et de citoyenneté pleine et entière, E. Macron et son gouvernement leur préfèrent des dispositifs de type SNU qui visent au contraire mettre au pas la jeunesse. La volonté de généraliser sur tout le territoire le port de l'uniforme (dont l'expérimentation est pourtant décriée, y compris dans notre académie), sous couvert de lutter contre le harcèlement, va dans le même sens : embrigader la jeunesse.

Parallèlement, le gouvernement poursuit ses attaques contre les personnels, les carrières et les statuts en développant systématiquement la précarisation et la soumission à des hiérarchies locales de plus en plus transformées en managers de proximité : salaire « au mérite » dans la Fonction publique ; déploiement du Pacte, critères opaques et suppression du barème d'accès à la classe exceptionnelle sans possibilité de contester, dans un contexte d'allongement de deux années de l'âge de départ en retraite, formation continue hors temps scolaire à l'Éducation ...

La tâche qui incombe à N. Belloubet, nommée le 9 février, après quatre semaines de chaos et de mépris incessant contre l'École publique, est lourde : difficultés de recrutement, augmentation des démissions, perte de sens du métier... Les mesures du « Choc des savoirs » sont rejetées par une très grande majorité de la profession comme l'ont montré notamment les grèves des 1er et 6 février. Cette opposition s'est également exprimée le 8 février lorsque le CSE s'est clairement prononcé *contre*, en particulier sur l'organisation des groupes de niveau rejetée par 67 voix *contre*, 1 *abstention*, 0 voix *pour*. Si la première décision de N. Belloubet était de publier ce texte alors qu'il n'a reçu aucune voix *pour*, cela sonnerait comme une provocation ! Il semble pourtant, au vu de ses dernières déclarations, que sous couvert de formulations de plus en plus floues, elle persiste dans la mise en place de ces groupes de niveaux... Pour le SNES-FSU, la nouvelle ministre doit rapidement prendre la mesure de la crise profonde que traverse l'Éducation nationale menacée d'effondrement. Au pied du mur, elle doit s'engager sur des mesures d'urgence : abandon du « Choc des savoirs », réouverture du dossier salarial avec notamment une réécriture de nos grilles, mise en œuvre de réels moyens pour lutter contre la crise majeure de recrutement (fortement ancrée par le déclassement social et salarial de nos professions, et la dégradation des conditions de travail et d'encadrement des élèves). D'autres chantiers doivent être très rapidement repris : amélioration des conditions de travail (baisse des effectifs dans les classes notamment), carrières, inclusion avec les moyens nécessaires, mesures fortes pour la mixité sociale et scolaire ... Le très court passage d'A. Oudéa-Castéra au ministère et l'épisode Stanislas ont remis en lumière l'ampleur du financement de l'enseignement privé dans un contexte de restrictions budgétaires de l'École publique.... Pour le SNES-FSU, l'argent public doit aller uniquement à l'École publique pour améliorer les conditions d'études des élèves et les conditions de travail et de rémunération des personnels.

Depuis le 1er février, la mobilisation s'est manifestée dans un cadre unitaire d'une ampleur rare : intersyndicale élargie, mobilisation des personnels de direction (!). Les parents et l'opinion publique soutiennent très majoritairement nos actions et comprennent nos revendications. La colère est profonde et la

mobilisation doit se poursuivre et s'intensifier au retour des vacances d'hiver et nous devons nous engager dès maintenant dans l'action, sur les bases de la mobilisation du 1er février dernier, et du rebond, sensible surtout en collège, le 6 février, qui ont exprimé :

- l'exigence d'abandon du projet « Choc des savoirs » et des groupes de niveau au collège ;
- l'exigence d'une revalorisation salariale immédiate de 10% sans contreparties, la reconstruction des grilles de rémunérations, l'ouverture de débouchés systématiques sur la Classe Exceptionnelle ;
- la fin des suppressions de postes d'enseignant·es et d'AED mais au contraire le rétablissement de véritables moyens de remplacement (supports TZR), de personnels psy-EN, d'AESH (auxquel·les, tout comme aux AED en CDI, on offrirait de véritables perspectives d'évolution tout particulièrement salariales) ;
- l'exigence d'une amélioration des conditions de travail, qui passe nécessairement par une diminution généralisée des effectifs par classe et un allègement de la charge et du temps de travail ;
- la volonté de défendre nos métiers, notre expertise professionnelle, notre liberté pédagogique, et nos qualifications ;

Appel à l'action

Le Congrès académique SNES-FSU de Nantes appelle à investir la journée du 8 mars, pour gagner l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

Face au point de rupture qui menace notre École publique et laïque et ses personnels, il est indispensable que le SNES-FSU soit à l'offensive et inscrive l'action dans la durée en enclenchant un **mouvement massif et puissant la semaine 12, notamment à partir du 19 mars, en faisant de cette journée Fonction Publique le point de départ d'une action durable voire reconductible, pour les salaires, les carrières et contre la destruction des statuts que vise la "rémunération au mérite"**.

Dans le cadre d'un mouvement de grève durable, le SNES-FSU maintient les solidarités financières nécessaires pour ses syndiqué.es comme il l'a fait au printemps dernier.

Le congrès académique SNES-FSU de l'académie de Nantes appelle :

- à signer la pétition intersyndicale contre le "Choc des Savoirs"
<https://www.snes.edu/agissons/non-au-choc-des-savoirs-signez-la-petition/>
- à se réunir dans les établissements pour décider collectivement des actions à mener dès la reprise le 11 mars, pour construire les conditions de la visibilité de nos revendications et préparer un rebond fort et durable de l'action pour le Service public d'Éducation et ses personnels ;
- à s'adresser aux parents d'élèves, à leurs représentant.es et à la population par des opérations de tractages publics ;
- à interpeller collectivement les élus locaux et nationaux ;
- à participer aux manifestations et initiatives au moment du deuxième anniversaire de l'invasion généralisée de l'Ukraine le 24 février 2024 ;
- à s'engager nombreuses et nombreux dans la journée d'action du 26 mars à l'appel du Groupe des 9 sur la défense du pouvoir d'achat des pensions, les questions de santé et pour une véritable loi sur la perte d'autonomie ;
- à continuer de se mobiliser pour l'abrogation de la loi Darmanin qui s'attaque aux libertés publiques, bafoue les droits fondamentaux tels que le droit d'asile, réinstaura la double peine et ouvre très largement la voie aux idées les plus racistes et réactionnaires ;
- à participer aux manifestations pour une paix juste et durable au Moyen Orient.